

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - GRADIGNAN - rue du Moulineau - Marché 04195U. Avenant n°
1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché 04195U en date du 4 novembre 2004, notre Etablissement public a confié à l'entreprise CREGUT Atlantique les travaux d'aménagement de la rue du Moulineau à Gradignan, dans sa partie située entre l'entrée du parc du Moulineau et la rue des Fontaines de Monjous pour un montant de 986 494,50 € HT soit 1 179 847,45 € TTC ; lors de la réalisation de ce chantier des adaptations non prévues ont été nécessaires avec notamment l'inversion du sens de circulation avec reprise complète des déviations, et le traitement de l'entrée de la Maison de la Nature – la mise à l'alignement de la propriété Tourdias intervenue après le lancement de l'appel d'offres a permis l'élargissement du trottoir et un meilleur positionnement de l'éclairage public mais a entraîné la création de prix nouveaux pour la dépose et la repose du portail, la construction de murets techniques et la construction de la clôture.

La liste complète des prix nouveaux est reprise dans le tableau ci-dessous :

N°	Libellés	U	Quantités	Prix unitaires € HT	Totaux € HT
058	Modification déviation	ft	1,00	10 280,00	10 280,00
059	Escalier parc moulineau	ft	1,00	9 700,00	9 700,00
060	Dépose et repose portail n°71	ft	1,00	3 000,00	3 000,00
061	Murets techniques n°71	ft	1,00	1 870,00	1 870,00
062	Clôture n°71	ft	75,00	24,00	1800,00

Les choix des solutions techniques les mieux adaptées retenues par le maître d'œuvre lors de la réalisation du chantier font apparaître des variations de quantités non négligeables en ce qui concerne les matériaux mis en œuvre, mais avec une tendance à s'équilibrer. Ce n'est toutefois pas le cas de la modification apportée au projet dans un but de sécurité par la création d'une ligne de bordures le long du stationnement afin d'améliorer le guidage des véhicules. Cet aménagement complémentaire a en effet induit une augmentation

substantielle du linéaire de bordures, du nombre de bouches d'égout et du linéaire de tuyau de raccordement.

Le coût total des travaux supplémentaires (prix nouveaux et sujetions) engendrant un dépassement du montant initial du marché a été chiffré à la somme de 48 139,72 € TTC. Le montant du marché est ainsi porté de 1 179 847,42 € TTC à 1 227 987,14 € TTC soit une augmentation de 4,08 %

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le projet d'avenant est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant au marché 04195U d'un montant de 48 139,72 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 1 227 987,14€ TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2005

M. ALAIN DAVID

